

**ACCORD**  
**ENTRE**  
**LE GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**ET**  
**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE**  
**RELATIF AUX ÉCHANGES JEUNESSE**

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA** et **LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE**, ci-après désignés « les Parties »,

**DÉSIREUX** de promouvoir une coopération étroite entre leurs pays;

**SOUHAITANT** favoriser la mobilité des jeunes et les échanges jeunesse; la coopération et le partenariat entre les deux pays; et l'accroissement de l'excellence et de la compétitivité des établissements d'enseignement et des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises, dans les deux pays;

**SOUHAITANT** développer des opportunités pour leurs jeunes citoyens d'ajouter un complément à leurs études postsecondaires, d'acquérir une expérience de travail et d'améliorer leur connaissance des langues, de la culture et de la société de l'autre pays, et ainsi promouvoir une compréhension mutuelle entre les deux pays;

**CONVAINCUS** de l'intérêt de faciliter de tels échanges jeunesse;

**SONT CONVENUS** des dispositions suivantes :

**ARTICLE PREMIER**

Les Parties conviennent de simplifier et de faciliter les procédures administratives applicables aux jeunes citoyens d'un pays qui souhaitent entrer et séjourner sur le territoire de l'autre pays dans le but d'ajouter un complément à leurs études postsecondaires, d'acquérir de l'expérience professionnelle ou pratique en milieu de travail ou d'améliorer leur connaissance des langues, de la culture et de la société de cet autre pays.